

Utilisation de la RICPEV¹ (parcours d'eau vive) dans le cadre de la préparation des championnats de France de descente sprint

Organisation des séances

Les séances sont libres et supervisées par les encadrants de chaque club

Le CKCT a réservé des créneaux de navigation toute la journée, donc les clubs n'ont pas à intervenir auprès du service des sports de la ville de Tours.

Dans la mesure du possible des lâchers d'eau seront fait tous les jours (10h - 12h et 15h – 17h) du 19 au 29 octobre pour permettre des entrainements en conditions de course. Ceci est conditionné au maintien d'un débit suffisant du Cher. Croisons les doigts pour qu'il pleuve !

Un enregistrement préalable auprès des permanents du CKCT est néanmoins nécessaire pour communiquer :

- la liste des personnes présentes (athlètes et encadrants / noms et N° de licence canoë plus)
- le protocole sanitaire et les consignes de sécurité

La pratique du Canoë-Kayak sur la RICPEV implique quelques consignes spécifiques détaillées ci-dessous.

Rappel : Le niveau pagaie jaune est requis pour pratiquer l'eau vive sur l'intégralité de la RICPEV.

Protocole sanitaire

1) Utilisation du ponton de l'île Balzac

Les mêmes règles que le ponton du pôle nautique s'applique, c'est-à-dire pas plus de 4 personnes sur le ponton avec une distanciation d'1,5 mètre.

2) Utilisation des navettes² pour déplacer les portes de slalom

Toute personne qui manipule les navettes et les portes de slalom doit éviter de se toucher le visage et doit utiliser du gel hydroalcoolique avant de remonter en bateau afin d'éviter une éventuelle contamination via ces éléments extérieurs.

3) Répartition des personnes autour du bassin

- Pas de regroupement de plus de 6 personnes et respect de la distanciation physique
- **Port du masque obligatoire en dehors du bateau**
- utilisation de gel hydro alcoolique quand c'est nécessaire

¹ RICPEV : Rivière de Contournement et de Pratique en Eau Vive

² Navette ce sont les câbles tendus en travers du bassin pour soutenir et positionner les portes de slalom

4) Répartition des personnes sur le bassin

Respecter la règle de l'espace interpersonnel de 2m². Le groupe doit s'étaler sur la longueur du bassin afin d'éviter les regroupements dans les contre-courants et sur les vagues à surf.

Ceci tout en assurant une auto surveillance de sécurité conforme aux pratiques habituelles de notre sport.

Le moniteur encadrant la séance est responsable de faire respecter ces consignes et devra s'assurer d'avoir à sa disposition un flacon de gel hydroalcoolique en plus des EPI et équipements de sécurité spécifiques à la pratique en eau vive

Consignes de sécurité

Voir en annexe consignes et plan de masse